

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	23
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 06 avril

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Municipal Délégué**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Charlélie, ARNAUD, Marine TOINON, , André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Christine FELIX, Cyril RONZE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Véronique GENEVRIER, Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023_04_10

OBJET : DOSSIER EPORA : CAIRE BERNARD – RUE F. PAROT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9 et L.1311-12,

Vu la délibération n°2021_07_02 DU 12 juillet 2021 approuvant la Convention la Convention Opérationnelle à intervenir avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et Loire Forez Agglomération pour l'aménagement du centre-bourg de la commune,

A ce jour, il est proposé l'acquisition du tènement immobilier à vocation mixte (commerciale + habitation + parking + dépôt) comprenant :

- rez de chaussée :
- une ancienne grange (garage pouvant accueillir jusqu'à sept véhicules)
- deux locaux destinés au stockage
- un commerce avec arrière-boutique

Au 1^{er} étage :

- un appartement de type 3

Ce tènement immobilier se situe au 7 rue François Parot, il appartient à M. CAIRE Bernard. La parcelle est cadastrée E n°958.

Après en avoir délibéré et discuté, le conseil municipal à la majorité (25 voix pour, 02 voix contre)

-approuve l'acquisition par EPORA du tènement immobilier cadastrée E n°958 d'une contenance cadastrale de 448 m² situé 7 rue François Parot pour un montant de deux cent vingt mille euros,

- s'engage à racheter à EPORA le tènement immobilier dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière après travaux ou en fin de convention,

- donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 07 avril 2023

Le Président de séance,
Jean-Paul FERRE

La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :